

REVUE SPIRITE

JOURNAL BI-MENSUEL

D'ÉTUDES PSYCHOLOGIQUES

32^e ANNÉE

N^o 5

1^{er} MARS 1889.

AVIS : Se réabonner par un mandat-poste à l'ordre de M. Leymarie, pour 1889; sauf avis l'abonnement continue. Les bureaux de poste prennent les abonnements sans augmentation de prix.

Conversations sur le spiritisme, les 8 et 22 mars courant, à 8 heures 1/2 du soir, au nouveau domicile de notre librairie, 1, rue Chabanais, On ne reçoit que les personnes munies d'une carte d'invitation personnelle.

DU SOMNAMBULISME,

DES TABLES TOURNANTES ET DES MÉDIUMS

CONSIDÉRÉS DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA THÉOLOGIE ET LA PHYSIQUE,

par l'abbé ALMIGNANA

(Suite). Voir la *Revue* du 15 février 1889.

DEUXIÈME PARTIE : Tous les prodiges des extatiques et des somnambules, les sorcelleries, les revenants, les apparitions, les visions, etc., ne sont dus dans leur origine, selon M. de Gasparin, qu'à l'excitation nerveuse, à l'action fluïdique, et quelquefois ce sont des hallucinations. Comme je ne prétends pas ici faire l'analyse ni la critique de l'ouvrage de M. de Gasparin, ne m'en croyant pas capable, laissant cet honneur à des hommes qui se trouvent dans la même ligne scientifique que M. de Gasparin, je vais m'occuper uniquement de quelques faits qui me sont personnels, et qui paraîtraient, selon moi, être en opposition avec certains points de la doctrine de M. de Gasparin dans ses tables tournantes, ou *du Surnaturel en général*, comme je l'ai déjà fait connaître dans l'introduction de cet opuscule. Je commence par l'extase.

En parlant des extatiques, M. de Gasparin s'exprime ainsi :

« Quant à leurs facultés intellectuelles, elles sont capables de recevoir en pareil cas un prodigieux développement. Les extatiques déclarent eux-mêmes qu'ils ont deux âmes ; qu'une voix étrangère les fait parler ; qu'ils reçoivent tout à coup des idées qui leur étaient inconnues, en des termes qu'ils n'avaient nullement à leur disposition.

« Il arrive même que la paysanne habituée au patois parle français, et que l'homme illettré s'exprime en latin. Or, y a-t-il quelque chose de surnaturel ? Non, certes, il y a un état physiologique où s'ouvrent des tré-

« sors de réminiscence, que le patient ne savait pas posséder, quoiqu'il les possédât en effet.

« La paysanne aura entendu parler français ; elle ne l'aura pas su et « cependant tout cela sera resté gravé dans l'arrière-fond de la mémoire « inconstante, où rien ne s'efface jamais réellement. Exaltée ou malade, « elle se trouve en possession de la langue française. Le négociant, qui à « peine a fait ses premières classes et qui n'a jamais su le latin, se trouve « en possession de la langue latine, et mettra dans l'embarras son médecin, « auquel il ne s'adressera plus autrement. »

D'après cette théorie extatique de M. de Gasparin, il s'ensuit que les idées exprimées par les extatiques, et dont ils n'avaient pas connaissance dans leur état normal, ne sont que des réminiscences et rien de plus.

Comme M. de Gasparin, j'admets la réminiscence, qui n'est que le retour de l'âme à la pensée d'une chose ou d'une idée ; quoique gravées dans la mémoire, elles étaient oubliées. Ce retour ne se fait pas cependant sans quelques discours qui, du souvenir d'une ou de plusieurs choses ou idées, nous conduisent au souvenir de la chose ou idée oubliée.

Par la définition que je viens de donner de la réminiscence, on voit que les constitutifs de la réminiscence sont l'existence d'une chose ou idée gravées dans la mémoire, mais oubliées, et un discours qui, par le souvenir d'une ou plusieurs choses ou idées, nous conduit au souvenir de la chose ou idées oubliées (1).

Je suis médium, et le médium, d'après les idées reçues, est un somnambule éveillé. Or, tout somnambule est extatique à un degré plus ou moins élevé de l'échelle extatique ; donc, moi, somnambule, je suis extatique.

Eh bien ! moi extatique, je prends un crayon, et le tenant dans ma main, je le place sur ce papier ; me concentrant dans cet état, je dis à la force occulte qui entraîne ma main, et la fait écrire à mon insu, de me faire écrire quelque chose sur la création si la chose est possible. A peine ai-je prononcé ce dernier mot, que ma main entraînée sans la moindre interruption, écrit des choses, vraies ou fausses sur la création, qui me surprennent.

Cette séance étant terminée, et désirant connaître si ces idées sur la création étaient des réminiscences, je cherchai à voir si elles auraient pu être gravées dans ma mémoire, soit par la lecture, soit pour les avoir entendues de quelqu'un.

Dans ce but, je commençai par relire les livres religieux et philosophi-

(1) On ne parlait pas alors de la réincarnation, et ce ne fut qu'en 1858, que le maître Allan Kardec posa nettement cette question : la réminiscence d'une chose sue, mais oubliée, est due aux vies antérieures de l'âme sur la terre.

ques, à moi, qui pouvaient traiter de la question, mais je n'y trouvai rien de semblable à ce que j'avais écrit sur la création.

Je consultai les bibliothèques publiques, et elles ne m'offrirent rien de semblable à ce que, sur la création, ma main m'avait fait connaître.

Passant de la lecture à l'audition, je fis ensuite une revue rétrospective de toutes les universités que j'ai fréquentées, et je ne vis pas un seul professeur qui m'eût jamais tenu un pareil langage, ni qui fut même capable de le tenir.

J'examinai les opinions, à ce sujet, de tous les philosophes, naturalistes, physiologistes, théologiens et historiens avec lesquels j'avais eu des relations scientifiques, et pas un n'avait parlé sur la création de la manière que ma main l'avait fait.

Après ce que je viens de dire, je fais le raisonnement suivant. Ayant examiné attentivement les moyens par lesquels les notions sur la création exprimées par ma main pouvaient être gravées dans ma mémoire, rien n'a indiqué le moindre soupçon de ce que ces notions me soient parvenues par les dits moyens. Si donc les dites notions n'ont pu parvenir jusqu'à moi, ni par la lecture, ni par l'audition, elles n'ont pas pu être gravées dans ma mémoire ; n'existant pas chez moi, elles n'ont pas pu être oubliées. Si elles n'ont pas pu être oubliées, rien n'a pu me les faire rappeler. Si rien n'a pu me faire souvenir des notions qui n'existaient pas chez moi, ou plutôt dans ma mémoire, ces notions sur la création, quoique exprimées par ma main, ne sont pas des réminiscences.

Mais ce n'est pas assez : nous avons dit que, dans la réminiscence, il faut un discours qui, par le souvenir d'un objet, idée ou notion, nous conduise au souvenir d'un objet, idée ou notions oubliés. Pour que ce discours ait lieu, il faut du temps, tant soit peu.

Je plaçai ma main avec un crayon sur le papier, et je dis à la force occulte d'écrire quelque chose sur la création, et aussitôt et sans la moindre interruption, ma main exprima par l'écriture des notions que j'avais demandées à ma force occulte.

Donc, dans quel moment le discours a-t-il pu avoir lieu ? Quelles sont les choses, idées ou notions dont le souvenir a pu me conduire au souvenir des notions sur la création exprimées par ma main ?

On conviendra que, dans ce phénomène, ni le discours, ni le souvenir d'une ou plusieurs choses ou idées, nous conduisant au souvenir des notions sur la création n'ont existé, ce qui est une double preuve de la non réminiscence dans les idées ou notions sur la création, écrites par ma main entraînée à mon insu.

Maintenant, si les notions sur la création, écrites par ma main, ne sont

pas des réminiscences ; si elles n'ont pas été suggérées par le démon qui, selon M. de Gasparin, est tout à fait étranger à ces phénomènes ?

Si ce n'est pas l'âme d'une personne décédée qui a fait agir ma main, vu que M. de Gasparin, comme protestant, ne croit pas aux revenants ni aux communications des vivants avec les morts, qui a donc pu faire écrire ma main, à mon insu, des choses si nouvelles pour moi ?

Je prie donc, M. de Gasparin, de vouloir bien m'expliquer ce phénomène qui paraît être en opposition avec sa théorie sur les prodiges des extatiques.

Quant à ce que ma main a écrit, si M. de Gasparin désire le voir, je pourrai répondre à ses désirs. Mais que dira M. de Gasparin, lorsqu'ayant demandé à mon esprit de me répondre, par écrit, sur une chose que je savais, il n'a pu le faire, ou m'a répondu contre mes idées et convictions ? Y a-t-il ici de la réminiscence ?

Je passe maintenant au somnambulisme.

En parlant du somnambulisme, voici ce que M. de Gasparin nous dit dans son *Supernaturel* :

« La clairvoyance des somnambules ne paraît avoir, en général, que le caractère d'un écho : Ses prodiges sont des prodiges de réminiscence, ou de perception des images, et des idées qui remplissent l'intelligence des personnes avec lesquelles les somnambules sont en rapport. Tel me paraît être le bilan du magnétisme animal : il s'est peu modifié depuis son origine ». (Tome II, page 311).

D'après ce que M. de Gasparin vient de nous dire, il s'ensuit que, lorsqu'un somnambule nous dit dans son sommeil voir l'âme d'une personne décédée, en nous donnant un signalement exact du défunt, ce n'est pas la personne décédée que le somnambule voit, mais son image gravée dans la mémoire du somnambule même pour avoir connu le défunt de son vivant, ou dans la mémoire du consultant en rapport ; de manière que, les somnambules, dans ces apparitions des morts, n'agissent que par réminiscence, ou par soustraction d'images et de pensées.

Après avoir laissé parler M. de Gasparin, je vais aussi parler à mon tour.

En janvier 1848, fut publié un ouvrage intitulé : *les Arcanes de la vie future révélée*. Le titre de cet ouvrage ayant attiré mon attention, je cherchai à me le procurer, et, en le parcourant, je n'y vis qu'un recueil d'apparitions de personnes décédées faites aux somnambules.

Dans une question aussi délicate, je crus qu'il était préférable de consulter les Ecritures, pour voir si les apparitions des morts aux vivants étaient admises par les livres saints.

J'ouvris donc la Bible, et le premier passage qui se présenta à mes yeux, fut le chap. XXVII du 1^{er} livre des Rois, où il est dit que Samuel était apparu

à la pythonisse d'Endor, et que, par l'intermédiaire de celle-ci, le prophète avait parlé à Samuel, apparition sur laquelle étaient calquées les apparitions rapportées par M. Cahagnet dans ces *Arcanes*.

Je vis ensuite, dans le 2^e livre des Macchabées, le grand-prêtre Onias, et le prophète Jérémie apparaissant à Judas Macchabée.

Je vois dans saint Mathieu, chap. XVII, l'apparition de Moïse et d'Elie à Pierre, Jean et Jacques sur le Thabor.

Je lus enfin, dans le chap. XXVIII, dudit saint Mathieu, qu'à la mort de N.-S. Jésus-Christ, plusieurs morts apparurent à un grand nombre d'habitants de Jérusalem.

Convaincu par la Bible, de la possibilité, ou plutôt de la réalité des apparitions des morts aux vivants, je me fis cette question : Ces apparitions des morts aux vivants, qui d'après la Bible, ont eu lieu dans des temps reculés, pourront-elles avoir lieu de nos jours ?

Pour résoudre cette question, j'ai voulu interroger encore la Bible, et je trouvai l'Esprit saint, me tenant dans l'Ecclésiaste, le langage suivant : Ce qui a été, c'est ce qui sera, et ce qui a été fait, c'est ce qui se fera.

Alors je me suis dit : les apparitions des morts aux vivants ont existé, selon la Bible ; or, ce qui a existé dans un temps, doit selon la Bible, exister dans un autre.

Donc rien ne s'oppose à ce que les apparitions, ayant existé dans un autre temps, ne se renouvellent aujourd'hui, Dieu le permettant.

Mais il s'agissait de savoir si, les apparitions rapportées dans les *Arcanes* étaient véritables, ou si elles n'étaient que des illusions ou des contes. La solution de ce problème m'appartenait.

Ce fut dans ce but que je me présentai chez l'auteur des *Arcanes* ; une discussion très sérieuse s'engagea entre lui et moi, sur son ouvrage, et par son sujet j'eus l'apparition de mon frère Joseph, la troisième qui figure dans le 2^e volume des *Arcanes*.

En effet, je demandais l'apparition de feu mon frère, et quelques minutes se furent à peine écoulées, que la lucide Adèle me dit voir un monsieur, et par le signalement qu'elle nous donna sur le physique, le costume, le caractère, la maladie et le lieu de la mort de la personne apparue, je ne pus que reconnaître, dans la dite personne, celle de mon frère Joseph.

Cette apparition produisit sur moi un tel effet que, rentré chez moi, je ne pus fermer les yeux de toute la nuit ; je cherchais à m'expliquer ce phénomène.

Mais après m'être fatigué, en faisant ces recherches, je crus, comme magnétiseur, pouvoir expliquer ces sortes d'apparitions par les mêmes moyens que M. de Gasparin prétend les expliquer aujourd'hui. Je me suis

dit, à moi-même : les somnambules voient les images des choses gravées dans la mémoire des personnes avec lesquelles elles sont en rapport ; l'image de feu mon frère étant gravée dans ma mémoire, il a suffi que M. Cahagnet m'ait mis, par un acte de sa volonté, en rapport avec sa lucide, pour que celle-ci ait vu l'image de mon frère gravée dans cette mémoire.

Dans cette idée, j'écrivis à M. Cahagnet, lui disant que, malgré mon aveu d'hier sur la réalité de l'apparition de mon frère, mes connaissances magnétiques m'ayant fait penser aujourd'hui autrement, elles exigeaient de nouvelles apparitions pour me convaincre de leur réalité.

M. Cahagnet ayant répondu à mes désirs, deux apparitions eurent lieu : une de mon dit frère Joseph, et l'autre d'Antoinette Carré, sœur de ma domestique, apparitions qui sont rapportées dans le 2^e volume des *Arcanes*; les signalements donnés par la somnambule, des personnes, apparues, furent on ne peut plus exacts.

Mais toujours dans l'idée que, les images des personnes apparues, étant gravées dans ma mémoire, la somnambule aurait pu les voir, cette séance ne produisit sur moi aucun effet.

Curieux cependant, de savoir si d'autres somnambules auraient la même faculté que la lucide de Cahagnet, à l'égard de ces apparitions dans le sens que je les avais comprises, je priai M. Lecocq, horloger de la marine, demeurant à Argenteuil, de faire quelques expériences d'apparitions avec sa sœur, somnambule très lucide.

M. Lecocq, désirant m'être agréable à ce sujet, endormit, le 5 février 1848, sa sœur, et obtint cinq apparitions, dont trois de personnes inconnues à lui, aussi bien qu'à sa lucide, qui donnèrent leurs noms ; ce ne fut qu'après avoir pris des renseignements de personnes qui avaient connu les trois défunts de leur vivant, qu'on put s'assurer de leur identité personnelle, comme cela résulte doublement, et de la lettre que M. Lecocq m'écrivit et que je peux faire voir à M. de Gasparin, et du rapport que le dit M. Lecocq en fit à M. Cahagnet, rapport qui fut publié dans le 2^e volume des *Arcanes*, page 244.

En vue de ce fait, et d'autres du même genre, parvenus à ma connaissance, mon opinion sur la soustraction des images, et des idées de la mémoire des consultants, par les somnambules, commença à se modifier.

Cependant, pour me convaincre entièrement de la réalité des dites apparitions, il fallait que de semblables faits me passassent sous les yeux.

Animé de ces sentiments, je priai une personne de ma confiance de me donner le nom de baptême, et de famille, d'un défunt tout à fait inconnu de moi ; on me donna celui de Joseph Moral.

La jeune somnambule de 13 ans, dont j'ai parlé dans la première partie

de cet opusculé, se trouvant un jour endormie par sa mère, chez moi, je profitai de cette occasion, pour prier la lucide de faire apparaître M. Joseph Moral.

Deux minutes s'étaient à peine écoulées, que la jeune somnambule nous dit voir un homme dont elle nous donna le signalement. N'ayant jamais connu le dit Joseph Moral, et ne pouvant par cela même rien dire à son égard, je me suis borné à écrire très fidèlement son signalement, tel qu'il me fut donné par la lucide.

La séance terminée, j'allai voir la personne qui m'avait donné les noms de M. Joseph Moral, et lui ayant lu le signalement du défunt, ce ne fut pas sans surprise, qu'ayant reconnu dans le dit signalement celui de la personne dont elle m'avait donné les noms, elle me dit : « Monsieur, comment avez-vous pu faire une description aussi exacte de M. Joseph Moral, sans l'avoir jamais connu ni vu ? »

Ce fait, fut pour moi, une véritable conviction que les somnambules, dans les communications avec les morts, ne voient pas les simples images des défunts dans la mémoire des consultants, mais suivant nous, les âmes des personnes décédées, comme la pythonisse d'Endor vit l'âme de Samuel, dit l'Esprit-Saint dans l'Ecclésiastique.

Si M. de Gasparin désirait connaître la personne qui me donna les noms de M. Joseph Moral, je me ferais un plaisir de le conduire chez elle.

Voici encore un autre fait du même genre, mais bien plus intéressant que le précédent.

M. de Sarrio, d'Alicante, en Espagne, chevalier de Malte, donna à mon frère Joseph, dont j'ai déjà parlé, 15.000 francs pour être distribués aux pauvres, somme dont mon dit frère, donna un reçu au bienfaiteur.

A la mort de M. de Sarrio, son frère M. le marquis d'Algolfa, devenant son héritier, trouva parmi les papiers du défunt, le reçu que mon frère avait donné à celui-ci de son vivant.

A la mort de mon frère Joseph, M. le marquis d'Algolfa, désirant savoir si tout l'argent de son frère avait été déjà distribué aux pauvres, s'adressa à ma sœur comme étant héritière de feu mon frère. Ma sœur ne connaissant pas les affaires de son frère, ne vivant pas avec lui, mit à la disposition de M. le marquis les registres du défunt. Ces registres ne constatant que la distribution de la moitié de la somme destinée aux pauvres, M. le marquis réclama de ma sœur l'autre moitié de l'argent.

Ma sœur n'ayant hérité de presque rien, et n'ayant accepté l'héritage que sous bénéfice d'inventaire, ne se croyant pas responsable d'un argent qu'elle n'avait pas touché et dont elle ignorait le dépôt, refusa de donner cette somme, ce qui lui occasionna un procès de la part de M. le marquis.

Ma sœur, extrêmement peinée par ce procès qui lui occasionnait des frais, et lui causait de grands chagrins, m'en fit part par une lettre datée d'Alicante même.

Très contrarié de ce qui venait de se passer avec ma sœur, j'allai voir la jeune lucide ci-dessus, lui demandant l'apparition de mon frère, avec qui, la lucide, avait déjà communiqué plusieurs fois, selon son dire.

La somnambule m'ayant dit le voir, je le questionnai sur l'affaire de l'argent reçu de M. de Sarrio, lui faisant des reproches en raison de sa conduite à l'égard du dépôt du dit argent et des peines qu'il avait causées à ma sœur.

Mon frère, étonné de mon langage, me dit ne devoir rien à personne, et que, quant à l'argent en question, il l'avait donné au Père Mario, avant de mourir, pour être distribué aux pauvres, et que, pour le prouver, il allait faire venir le Père Mario.

A peine mon frère m'avait-il tenu ce langage, que la somnambule me dit voir un homme avec mon frère, et par le signalement qu'elle m'en donna, je crus reconnaître un moine capucin. Ce moine, interrogé par mon frère, confirma ce que celui-ci m'avait dit.

Comme je n'avais jamais entendu parler du Père Mario, ayant quitté Alicante depuis plus de trente ans, et dans l'impossibilité de pouvoir dire la moindre chose à l'égard du dit Père Mario, je me suis borné à lui demander des renseignements sur son pays et sur sa famille ; il me dit être de Saint-Vincent-du-Respect, à une lieue d'Alicante, etc.

En conséquence, après cette révélation, j'écrivis à ma sœur, lui faisant les questions suivantes :

— Votre frère Joseph, a-t-il été visité avant sa mort, par un prêtre appelé le Père Mario, et ayant une sœur à Saint-Vincent-du-Respect ?

Sais-tu si ce Père Mario est mort ?

Voici sa réponse :

— Quant au Père Mario, il y a plusieurs années qu'il a quitté ce pays, et on ne sait s'il est en France ou en Amérique ;

Il n'a pas visité notre frère au moment de sa maladie, parce que plusieurs mois auparavant il n'était plus ici ;

Il avait deux sœurs, dont l'une était en Algérie ; l'autre l'avait suivi.

Les lettres écrites par moi, à ma sœur, à ce sujet, et les réponses de celle-ci, avec d'autres détails, furent publiés dans le 3^e volume des *Arcanes*, et leurs originaux, qui sont en mon pouvoir, sont à la disposition de M. de Gasparin.

Maintenant, qu'il me soit permis de faire une demande à M. de Gasparin, uniquement sur ce dernier fait.

Si l'apparition du Père Mario n'est pas une hallucination, mais un fait réel,

constaté par les lettres de ma sœur, lesquelles reconnaissent l'existence du Père Mario ;

Si la lucide n'a pu voir dans ma mémoire, l'image du Père Mario, ne l'ayant vu ni connu ;

Si ce n'est pas le démon qui, prenant la forme du Père Mario, n'a pas apparu à la somnambule, vu que M. de Gasparin repousse l'intervention du démon dans les phénomènes du somnambulisme ;

Si ce n'est pas l'âme du Père Mario qui est apparue à la somnambule, puisque M. de Gasparin ne croit pas aux revenants, et aux communications des morts avec les vivants ;

M. de Gasparin pourrait-il m'expliquer le phénomène somnambulique du Père Mario, et le concilier avec son *Surnaturel en général*? Voilà les faits que j'ai pour le moment à opposer au *Surnaturel* de M. de Gasparin.

Plus tard, je pourrai dire d'autres choses à M. de Gasparin, ainsi qu'à M. de Mirville, et sur le somnambulisme, et sur les tables et sur les médiums.

Si M. le marquis de Mirville, et M. le comte de Gasparin, ne répondent pas à mon appel, leur silence nuira beaucoup aux intérêts de la vérité, de la science et de la religion. C'est donc pour ne pas agir contre des intérêts si sacrés, que j'aime à croire que ces messieurs ne manqueront pas de satisfaire à mes désirs.

S'il leur était plus commode de me répondre verbalement, je me ferais un honneur de me rendre auprès d'eux, pour écouter avec autant d'attention que de remerciement, tout ce qu'ils jugeraient à propos de me dire au sujet des faits que je viens de leur exposer ; ces faits je les publierai ensuite, si les intérêts de la vérité, de la science et de la religion l'exigent.

Abbé ALMIGNANA

N. D. L. R. — En lisant, dans la *Revue*, la première partie de la brochure de l'abbé Almignana, M. Van-de-Ryst, directeur du *Messenger*, à Liège, nous exprime sa grande satisfaction et celle de ses amis ; il nous demande de faire une brochure populaire de ce que nous insérons dans la *Revue*, et d'y ajouter un article paru dans le journal le *Spiritisme*, de février 1889, intitulé : VOYAGE AU PAYS DES SOUVENIRS. Envoyé par le Pape, ce qui compléterait cette brochure populaire. Voici, *in extenso*, l'article du journal le *Spiritisme* ; nos lecteurs jugeront, comme M. Van-de-Ryst, qu'il corrobore les expériences de M. Almignana, en prouvant de la manière la plus positive, que dès le début du spiritisme le clergé catholique a connu toute la valeur des manifestations, et que, récemment, il a voulu étouffer la vérité, ce grand coupable :

ENVOYÉ PAR LE PAPE!

Pour encourager nos efforts et juger par lui-même de la marche de nos travaux, Allan Kardec venait de temps à autre présider une de nos réunions. Il nous gratifiait alors de ses conseils. Ces jours-là étaient jours de fête, on trouvait encore dans notre petit appartement le moyen, ô miracle, de s'empiler davantage ; un long couloir aboutissait à la salle des séances, il formait une espèce d'antichambre ; ces jours-là, les spectateurs en retard avaient la patience et le courage de se tenir debout jusqu'à la fin de la soirée pour écouter le Maître.

Un jour, un ingénieur de nos amis nous amena un visiteur qu'il nous présenta. Ce Monsieur pouvait avoir une cinquantaine d'années, un véritable gentleman. Il s'empressa de nous tendre sa carte. Nous lisons : M. le comte de Brunet de Puisay.

Nous crûmes devoir garder le silence sur le nom et le titre de notre visiteur dans la crainte d'influencer les médiums.

La séance suivit son cours habituel par l'obtention des communications écrites. On en vint ensuite aux manifestations physiques. Nous engageâmes M. de Brunet à s'approcher du trépied. La table à son contact s'agita nerveusement. Le meuble s'inclina immédiatement vers lui qui semblait tout étonné de cette déférence.

D. — Qui es-tu ?

R. — Un ami.

D. — Dis-moi ton nom ?

R. — Don Pedro de Castillan.

D. — Où m'avez-vous connu ?

R. — A Rome.

D. — L'endroit ?

R. — Au Vatican !

A cette réponse inattendue l'assistance entière se mit à rire, en supposant une mystification.

Mais le comte ne riait pas, lui, il était pâle d'émotion. Il continua ses demandes à l'esprit qui dicta la phrase suivante :

« Soyez homme de bonne foi et à l'exemple des disciples de Jean, allez dire à Rome ce que vous avez vu et entendu ce soir ; mais dites surtout que l'heure de la rénovation morale a sonné ! »

Le comte était stupéfait, puis comprenant qu'il nous devait une loyale explication, il nous avoua qu'il était envoyé par le pape, en mission pour étudier les phénomènes spirites et nous quitta tout ému.

Restés seuls, après le départ de notre monde, ma femme, poussée par un

mouvement instinctif ou par la curiosité si naturelle aux dames, s'empara de la carte de l'envoyé du pape qu'elle avait jetée dans une coupe.

Quelle ne fut pas son ébahissement en voyant apparaître à ses yeux des caractères inscrits dans la carte de visite entre le carton et le vernis en teinte mate et en plus de M. de Brunet de Puisay :

Camérier secret de cape et d'épée de sa sainteté Pie IX.

Cette phrase ne pouvait s'apercevoir qu'en inclinant la carte de visite dans un certain sens.

Qu'auraient pu dire Messieurs les partisans « du tout à la suggestion » si à cette époque leur théorie était née ?

Quelle leçon pour tout le monde !

Encore un document concernant la bonne foi de certains membres du clergé au sujet des phénomènes spirites, obtenus à peu près à la même époque.

Cette fois, on ne mit pas son drapeau dans sa poche. On nous présenta sans ambage le nom des visiteurs : l'abbé Marouzeau, l'auteur d'un ouvrage à tous crins contre le spiritisme, où les foudres de son éloquence, se mêlant aux foudres du Vatican, devaient à jamais pulvériser les esprits, aussi bien que ceux qui osaient croire à leur existence. Il y avait aussi un théologien distingué, M. Marène ; le directeur des conférences de Saint-Sulpice, M. Delanoux, membre de l'Institut ; M. et Mme Dozon, directeurs de la « Revue d'Outre-Tombe » ; M. Piérard, rédacteur de la « Revue Spiritualiste ». On discuta longuement, très longuement sur les lois de la réincarnation et les principes généraux de la doctrine, sans que la question fit un pas.

Bref, nous proposâmes de passer à la démonstration des faits. Il nous vint une idée heureuse, afin de convaincre ces messieurs qui niaient le mouvement des tables, de nous servir d'un énorme comptoir de commerce en chêne massif, rempli de marchandises, qui se trouvait dans une chambre attenante à notre lieu de réunion habituelle.

Lorsque les visiteurs l'aperçurent, ils ne purent dissimuler des sourires sardoniques qui indiquaient leur incrédulité préconçue.

Pouvaient-ils supposer qu'une masse pareille pût bouger d'elle même ?

A moins d'un miracle, dit l'un en goguenardant ! Et pourtant, le fameux miracle eut lieu tout simplement.

Ecoutez : M. Piérard fit l'évocation de l'air magistral qui lui était habituel. Nous fîmes placer notre monde comme d'habitude des deux côtés du comptoir, debout, les mains seules posées légèrement sur le plateau.

Après quelques minutes, voilà que la grosse masse se met à basculer de

droite à gauche, de gauche à droite, suivant le désir exprimé par l'un d'eux.

On entendait aussi, par instants, un crépitement de petits coups frappés dans l'intérieur du bois.

Etonnement général ! C'est alors que le plus confit en dévotion, ne pouvant nier le mouvement du meuble, nous dit en changeant de tactique :

Je connais le moyen d'empêcher ces mouvements désordonnés, car ils sont produits par l'esprit du mal.

Et quel est ce moyen, lui demanda-t-on ?

Très simple.

On n'aurait qu'à poser sur le comptoir un christ, le diable alors se retirerait de suite en présence de l'image du fils de Dieu.

— J'en porte toujours un sur moi, dit Mme Dozon, voulez-vous, monsieur l'abbé, tenter l'expérience ?

L'abbé tout triomphant, prit la petite croix d'ivoire, venue si à propos ; il la posa avec emphase, peut-être par conviction sur le plateau du meuble.

« Au nom du Christ ; notre maître et notre Dieu, s'écria-t-il,

Vade retro Satanas !

Et nous entendions l'évocauteur marmotter des prières et redoubler ses exorcismes.

Pauvre abbé ! Nous revoyons encore sa figure déconfite lorsqu'il constata que les mouvements du comptoir étaient encore plus accentués qu'avant son adjuration.

Ah ! ils protestaient à leur manière, nos chers esprits, contre l'imputation d'être traités de diabolins. Ils protestaient avec une telle énergie, que les tiroirs contenant des marchandises sortaient de leurs rainures et glissaient avec fracas sur le plancher, tandis que la petite croix restait dans l'endroit où elle était posée, rivée par une force invisible.

Croyez-vous que ces phénomènes les aient convaincus ? Nous en doutons, puisque la guerre, de la part du clergé, continua de plus belle.

N'est-ce pas le cas d'appliquer à ces professeurs en théologie le précepte de l'Evangile que ces messieurs citent si souvent dans leurs sermons aux profanes :

*Oculos abent et non videbunt
Ores habent et non audient.*

CRITIQUE DE L'APOLOGIE DU CHRISTIANISME (Suite)

Voir la *Revue Spirite* du 15 janvier 1889.

Ainsi on a grandement lieu de croire que les continuateurs de Moïse et les disciples de J.-C. ont emprunté aux livres sacrés des Indous ce qui leur convenait. Enfin J.-C. a fait si peu d'effet personnellement dans l'empire romain qu'à diverses époques des hommes ont mis en doute son existence ; cela nous fait voir qu'il n'a pas fait tout ce que les quatre évangiles racontent de lui, ce qui aurait eu un tout autre retentissement dans cet empire si bien administré et si centralisé sous l'empereur Tibère. Ainsi tout porte à croire que le grand mouvement religieux produit par J.-C. dans le monde, doit être attribué à l'influence de sa mission providentielle faite à propos dans le monde païen éclairé et désireux de connaître la vérité religieuse ; il doit aussi l'être à sa doctrine égalitaire et charitable qu'il a vulgarisé (d'une manière exotérique), bien plus qu'à ses prodiges et à la lettre de son code évangélique qu'il n'a pas lui-même publié, mais qui se résume ainsi : « Croyez en Dieu et aimez-le, et soyez unis les uns aux autres » ; c'est la solidarité humaine, conséquence de la fraternité évangélique, où devra tendre la religion de l'avenir.

Il y a dans les Évangiles beaucoup de choses contradictoires, ou omises par les uns, ou racontées d'une manière différente par les autres ; les récits manquent souvent de suite, les documents semblent pris à différentes sources et ne paraissent pas toujours émaner de l'esprit de vérité. Nous ne parlerons pas des hyperboles, des figures peu précises, et des obscurités des quatre Évangiles ; l'Eglise prétend les expliquer avec parfaite connaissance de cause ; mais nous récusons son jugement dans cette question où elle est juge et partie, ainsi que nous le verrons plus loin. Enfin, puisque les Évangiles sont écrits dans un style si peu précis, nous ne pouvons pas prendre à la lettre tout ce qu'ils disent ; cela nous autorise à supposer qu'ils ont fait des emprunts aux légendes de Christna ou ailleurs.

Terminons la comparaison entre J.-C. et Christna par les deux légendes suivantes, attribuées à tous deux : Une grande foule de peuple était venue entendre la parole sacrée de Christna ; Ardjourna, son plus fidèle disciple, l'en prévint ; Christna répondit, d'après les Védas : « Celui qui connaît la loi ne doit pas la cacher aux autres ; » on voit que les Védas et lui approuvaient l'exotérisme. Alors il dit au peuple : « Je ne suis pas venu changer la parole, car il n'y a rien de nouveau en moi ; suivez les préceptes du Vêda et vous êtes assurés de l'immortalité. » (On voit ainsi la différence entre Christna et J.-C. ; le premier confirme entièrement les Védas, tandis que le

deuxième modifie complètement la religion juive, ce qui démontre la supériorité des Védas sur l'Ancien Testament.) « Mais la parole n'est rien sans les œuvres, car c'est sur vos œuvres que vous serez jugés. Un homme riche avait engagé de nombreux moissonneurs; au lever du soleil son intendant donna à chacun d'eux une portion égale de champ à moissonner. Après avoir bien travaillé tout le jour, ils vinrent le soir toucher leur salaire. Chacun reçut un salaire proportionnel au travail qu'il avait fait; ils trouvèrent cela juste. Mais le maître, plein de bienveillance pour ses ouvriers, demanda pourquoi ils n'avaient pas tous la même solde? l'intendant répondit: Tous ont travaillé le même temps et avec la même ardeur; seulement les faibles n'ont pas pu moissonner autant de riz que les forts. Le maître dit: Donnez aux faibles autant qu'aux plus forts, parce qu'ils ont fait tout ce qu'ils ont pu. Ainsi, ajouta Christna, c'est par la valeur et l'intention de vos actions, et non par la quantité que vous serez jugés. A chacun selon ses forces et ses œuvres...: les œuvres les plus méritoires seront celles qui auront pour mobiles la charité et l'amour du prochain. »

Cette parabole est autrement juste et instructive que celle de J.-C. (Matthieu, chap. 20, vers. 1 à 16), où les ouvriers qui n'ont travaillé qu'une heure, reçoivent 1 denier, comme ceux qui ont travaillé tout le jour, générosité capricieuse que rien ne justifie et dont on ne comprend pas le but; la morale que J.-C. en déduit ne paraît pas avoir un rapport direct avec la parabole, v. 16: « Les premiers seront les derniers, et les derniers seront les premiers, car il y aura beaucoup d'appelés mais peu d'élus. »

Une autre parabole de Christna est restée populaire dans l'Inde, c'est la pêche miraculeuse, en voici un abrégé: Sur les bords du Gange, vivait Dourga, pauvre pêcheur; dès l'aube il faisait dans le fleuve les ablutions prescrites et récitait la prière du Savitri (citée précédemment).

Puis le corps et l'âme purifiés, Dourga se mettait courageusement à l'œuvre pour nourrir sa femme, quatre filles et six fils, dont l'aîné l'aidait à la pêche; les filles faisaient le travail intérieur. Malgré un rude labeur, la famille était pauvre, car les autres pêcheurs, jaloux de son honnêteté et de ses vertus, s'accordaient pour lui nuire par toute sorte de mauvais procédés. Dourga, contrecarré dans son travail, subvenait avec peine aux besoins de sa nombreuse famille; malgré cela il portait toujours ses plus beaux poissons aux saints ermites, il abritait sous son toit tous les pauvres qui venaient frapper à sa porte, et partageait avec eux le peu qu'il possédait. Ses ennemis se moquaient de lui. Ils lui envoyaient tous les mendiants du pays, en leur disant que Dourga était un nabab déguisé. Mais une effroyable famine désola le pays et ses ennemis, plongés dans la misère, cessèrent de le tourmenter. Un soir, Dourga rentrait tristement chez lui, il n'avait pu

prendre de poisson, et avait épuisé toutes ses provisions. Il rencontra un petit enfant, qui lui dit que sa mère l'avait délaissé. Dourga, ému de pitié, emmena l'enfant chez lui, sa femme l'accueillit bien, malgré leur état de misère.

La famille se réunit pour l'invocation du soir; tout à coup, le petit enfant se mit à chanter : « Les bienfaits purifient l'âme ; Dourga, prends tes filets, les poissons attendent ; tu donneras des repas aux pauvres... tu offriras aux ancêtres décédés la chair d'un chevreau à toison rouge, car les temps d'épreuve sont finis. » Dourga pensa que c'était un conseil venu d'en haut ; il prit ses filets et descendit avec l'ainé de ses fils sur les bords du Gange ; l'enfant entra dans la barque et la dirigea. Treize fois les filets furent lancés dans l'eau, et chaque fois la barque, ployant sous le poids des poissons, fut obligée d'aller les déposer à terre pour s'alléger : la dernière fois, l'enfant disparut. Dourga, ivre de joie, porta à sa famille de quoi apaiser sa faim, puis oubliant le mal que lui avaient fait les pêcheurs ses voisins, il leur distribua le restant de sa pêche miraculeuse. Tant que dura la famine, Dourga nourrit ses anciens ennemis, et tous les malheureux qui accouraient auprès de lui, car il n'avait qu'à jeter ses filets dans le Gange pour en retirer tout le poisson qu'il désirait...

« Ainsi, ajouta Christna, habitants de Madura, vous devez protéger la faiblesse, vous aider entre vous, et toujours oublier les torts que vous a faits un ennemi malheureux. »

On peut présumer que la fameuse pêche miraculeuse racontée par Luc, (ch. 5, vers. 4 à 7), est une copie modifiée de celle de Christna.

En comparant les légendes communes à Christna et à J.-C., on remarquera que, presque toujours, celles du premier ont un caractère plus instructif, plus bienveillant, et plus utile que celles du deuxième, lesquelles, parfois, reflètent un air capricieux, et dont on ne comprend pas toujours l'utilité. Cela fait supposer que beaucoup de choses, attribuées par les Évangiles à J.-C., ne proviennent pas de lui, mais qu'elles ont été ajoutées par les commentateurs qui ont emprunté aux Indous certaines légendes merveilleuses de Christna, pour rendre plus intéressante et plus importante la mission de J.-C.

Au lieu de prendre leurs documents dans les livres sacrés des Indous, que les Brahmanes ne livraient pas au public, ils ont dû, tout bonnement, répéter les récits légendaires qui avaient cours dans le peuple, et probablement les modifier à leur guise ; de là pourrait provenir l'infériorité des légendes ou paraboles de J.-C., par rapport à celle de Christna.

Dernières observations sur J.-C.

Dans l'histoire probablement peu exacte de J.-C., plusieurs choses étonnent

de la part d'un mandataire divin appelé à régénérer l'humanité; d'abord les angoisses avant son supplice, que n'ont pas eues beaucoup d'hommes de mérite injustement condamnés à mort; cela est d'autant plus étonnant que J.-C. devait avoir une parfaite connaissance de sa mission et qu'il devait nous apprendre à sacrifier sans peine notre vie pour le bien public.

D'un autre côté il a généreusement pardonné à ses bourreaux; en cela il a parfaitement mis en pratique sa morale, qui est de rendre le bien pour le mal.

La vie de J.-C. nous est incomplètement racontée par les évangélistes, les écrivains contemporains ne parlant presque pas de lui; à 12 ans il discutait dans le Temple avec les docteurs, mais on ne sait rien de lui jusqu'à 30 ans.

Dans sa mission, J.-C. a prôné la charité et l'amour de Dieu, mais il a traité avec le plus grand dédain les choses temporelles, le travail, les lois économiques. Il n'a parlé ni des obligations de la famille, ni des devoirs sociaux. Il a traité sans égard sa mère et ses frères. (Math. chap. 12, v. 47 à 50), (Marc, chap. 3, v. 31 à 35), (Luc chap. 8, v. 20 et 21). Aux noces de Cana il répond durement à sa mère : « Femme! qu'y a-t-il de commun entre vous et moi? »

Il est difficile de comprendre la sortie que J.-C. fait contre ceux qui s'occupent de leur nourriture et de leurs vêtements; que deviendrait l'humanité si elle se contentait de la nourriture et des vêtements que Dieu donne aux corbeaux et aux lys? (Luc, chap. 12, v. 23 et suivants). L'Eglise catholique a mis en pratique ces conseils dans ses religieux contemplatifs; son idéal est toujours d'en arriver au nirvana extatique. Ce mépris du travail de la part de J.-C. est une contradiction manifeste avec ce que Dieu aurait dit à Adam, après son péché : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. »

Aux environs de Césarée, J.-C. demanda à ses disciples ce qu'on pensait de lui dans le public, question qui a lieu de surprendre, car, si J.-C. était Dieu, il devait connaître les pensées intimes de ses disciples; dans ce cas il eût joué au fin, ou fait l'innocent, en les questionnant, ce qu'on ne peut pas attendre de sa dignité.

Il est plus probable qu'il ne connaissait pas les pensées de ses disciples, quand on voit son étonnement, lorsque Pierre lui eût dit : Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant (Math. ch. 16, v. 16); J.-C. lui répondit : « Tu es heureux, Simon, que mon père qui est dans les cieux te l'ait révélé. » (v. 17). Comment se fait-il que J.-C. n'ait pas eu connaissance de cette révélation faite à Pierre ainsi que de la pensée de ses disciples? J.-C. se montrait moins clairvoyant que beaucoup de somnambules lucides.

Il est probable que Pierre était médium, ce qui a pu lui donner certains avantages sur les autres apôtres, mais il est étonnant que J.-C. ne s'en soit

pas aperçu; sa surprise évidente infirme sa clairvoyance. D'après Mathieu, v. 18. J. C. aurait ajouté : « Et moi je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise »; et v. 19 « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, » etc. Marc et Luc qui racontent la réponse intuitive de Pierre à J.-C. ne parlent pas de l'étonnement qu'elle causa à J.-C. et de la future puissance qu'il lui délégua. On remarquera que Mathieu raconte plusieurs choses importantes qui sont omises ou racontées différemment par les autres évangélistes. Leur silence ainsi que celui de tous les apôtres sur cette importante délégation de pouvoir faite à Pierre en infirme la certitude et la valeur; c'est cependant la principale base de l'Eglise romaine. Ainsi dans les récits évangéliques, il y a bien des choses sujettes à caution.

Réflexions diverses.

Des spirites bien intentionnés voudraient concilier le christianisme avec le spiritisme; pour la morale, oui; pour les croyances, non; le deuxième constamment éclairé par les esprits rejette les dogmes fantaisistes et puérils du christianisme.

Les fidèles soumis à une théocratie, surtout les catholiques, à cause de la confession, ressemblent à des gens parcourant un chemin borné de chaque côté par un mur élevé; leur horizon est nul; ils ne voient qu'un point de l'immensité. Habités dès leur enfance à suivre cette route étroite, sans horizon, ils prennent l'habitude de ne voir les choses que par un seul point, pour lequel ils sont souvent disposés à se passionner; les vues d'ensemble leur font généralement défaut.

Toujours tenus en tutelle par leur religion, ils voient mal les conséquences de leurs actes et lorsque par une raison quelconque ils sortent de la voie tracée, ils ressemblent à des enfants qui ne savent pas marcher seuls, qui, livrés à eux-mêmes, font de fréquentes chutes; cela explique leur peu de succès dans la vie pratique, en politique, et dans tout ce qui demande plus de jugement que d'imagination.

Parmi les prêtres, se trouvent parfois de fins diplomates; cela se conçoit, chez des gens constamment exercés à présenter l'invraisemblable pour le vrai.

La doctrine spirite diffère complètement du catholicisme, en ce qu'elle ouvre à l'intelligence tous les horizons possibles, avec les bons esprits pour guides; elle laisse pleine liberté aux idées qui ont le bien en vue.

MINISTRES DES RELIGIONS

Les ministres de toutes les religions sont par leurs fonctions attachés à leurs croyances; en conséquence ils ne peuvent pas les discuter; ils croiraient manquer à leurs devoirs s'ils ne les soutenaient énergiquement. Nulle

part cet effet n'est aussi prononcé que dans le sacerdoce romain, où les lévites n'entrent qu'avec une vocation bien arrêtée; ils n'y sont admis qu'après des études suffisantes, un long et sévère noviciat qui doit prouver qu'ils ont toutes les qualités exigées pour ce ministère. Ils ne sont ordonnés prêtres qu'après avoir prêté les serments les plus solennels d'obéissance à leurs chefs, aux dogmes et aux prescriptions de l'Eglise; ajoutons à cela, le célibat, et la sévère discipline dans laquelle ils sont tenus sous peine d'interdiction.

Ce ne sont plus des hommes indépendants, mais des serfs façonnés, soumis au joug sacerdotal et devenus membres intégrants de l'Eglise. Ils sont ainsi forcés de soutenir l'Eglise par tous les moyens possibles. En conséquence, ils ne peuvent plus librement discuter les questions religieuses dans lesquelles ils sont partie si intéressée, d'où il résulte qu'on est en droit de récuser leurs appréciations, leurs allégations et leurs jugements dans ces questions. On n'a qu'à les tenir sur le fond des questions et on verra la faiblesse de leur argumentation subtile, captieuse et apprise d'avance. Cela est surtout visible, dans leurs ouvrages apologétiques, où il est plus facile de les suivre et de les atteindre que dans la discussion.

Les théologiens catholiques se gardent bien de parler des découvertes de l'astronomie moderne qu'ils couvrent du plus profond silence, en argumentant comme si elles n'existaient pas; elles infirment presque autant que le spiritisme leurs principaux dogmes.

On remarquera qu'à toutes les époques, ceux qui ont cru au spiritisme ont cru en même temps à la pluralité des mondes habités, ces deux croyances solidaires agrandissant prodigieusement le champ des idées et facilitant leur indépendance et leur développement. Cette ampleur d'idées ne convenait pas au catholicisme étroit et despotique du ^{iv}^e siècle, qui préféra se baser sur l'incarnation de la deuxième personne divine, venant racheter l'humanité du péché originel; la cosmologie restreinte de Moïse lui convenait parfaitement.

La terre formant le centre et la base de l'univers, l'humanité terrestre unique y étant la plus importante création de Dieu, et les anges n'étant qu'un accessoire à peine mentionné: telle est la cosmogonie catholique.

D'après les Ecritures, en créant l'humanité, Dieu se serait montré aussi peu clairvoyant, qu'un souverain ordinaire qui, d'avance, ne prévoit pas la conduite future de ses enfants; il se serait montré si peiné de la chute imprévue de l'humanité, sa principale création, qu'il n'aurait pas hésité à sacrifier son propre fils pour la racheter.

Il est évident que le puéril échafaudage des dogmes catholiques, portant sur une parcellaire base, croule devant le spiritisme et l'astronomie moderne,

qui admettent la pluralité des mondes habités. Dans cet univers indéfini, l'incarnation de la deuxième personne divine, tout entière, devient une impossibilité.

On sait toute l'opposition que l'Eglise a faite à Galilée pour avoir proclamé la rotation de la terre ; trois ans après sa mort, le père Gazréc, recteur du collège de Dijon, écrivait ce qui suit à l'illustre Gassendi, ami de Galilée, (*Opera Gassendi*, tome 6, page 451) ; « Songe au danger d'enseigner la rotation de la terre ; la plupart des gens entraînés par ton autorité, et tes raisons, admettront que la terre se meut parmi les planètes ; et comme la terre est une planète ayant des habitants, ils en concluront que les autres planètes sont habitées, ainsi que les étoiles fixes, par des êtres supérieurs ou inférieurs à l'humanité terrestre. De là, s'élèveront des doutes sur la Genèse, qui dit que les astres n'ont été créés que le quatrième jour, pour illuminer la terre, et mesurer les saisons.

« Par suite, toute l'économie du Verbe incarné, et la vérité évangélique, deviendront suspectes ; il en sera ainsi de toute la foi chrétienne qui enseigne que tous les astres ont été créés, non pour l'habitation d'autres créatures, mais pour éclairer, et féconder la terre de leur lumière. « Tu vois ainsi le danger de publier de telles choses. » Ce n'est pas sans raison que depuis Copernic l'Eglise s'est toujours opposée à cette erreur, et que, dernièrement, elle a condamné Galilée, et a très saintement défendu d'enseigner à l'avenir sa doctrine de vive voix, et par écrit. »

Voilà le père Gazrée, un savant théologien, qui paraît croire que la théorie astronomique de Galilée est fondée ; mais comme elle infirme l'économie du Verbe incarné, il faut la combattre à tout prix. Ainsi la théologie reconnaît que la foi catholique ne peut pas se maintenir en présence de la cosmologie moderne. Après cet aveu, on viendra nous dire que l'Eglise a favorisé la diffusion des sciences ! elle nous donne bien ici la preuve du contraire.

Sans la Renaissance grecque, qui développa l'élément laïque, l'Eglise aurait maintenu indéfiniment la longue nuit du moyen âge, c'est un fait brutal.

Résumé.

D'après tout ce que nous avons dit, on peut admettre que l'humanité a eu des révélations à différentes époques, soit par des Messies, soit par des hommes inspirés. Ces révélations ont toujours eu lieu en Asie, probablement, parce qu'elle a été le berceau de l'humanité, et habitée par les premiers peuples éclairés de la terre. Ces révélations ne paraissent pas avoir produit sur les peuples anciens un long et utile effet, parce que, leur niveau intellectuel encore trop peu développé, ne leur permettait pas de bien comprendre un spiritualisme aussi élevé.

(A suivre.) AMY.

LES LIBÉRÉES DE SAINT-LAZARE

(Tiré du *Droit des femmes* du 10 avril 1889).

L'OEuvre des Libérées de Saint-Lazare, dirigée avec tant de zèle et de dévouement par notre vaillante amie, Mme Isabelle Bogelot, a tenue son assemblée générale annuelle, dimanche dernier, 10 février, à la mairie du X^e arrondissement.

Comme d'habitude, l'assistance était très nombreuse.

Mme Emilie de Morsier, vice-présidente, a prononcé en termes touchants l'éloge de Mme Caroline de Barrau, dont nous annonçons récemment la mort prématurée.

Puis M. Mansais, secrétaire général, a lu le rapport sur l'exercice de 1888.

Mme Bogelot a pris ensuite la parole en ces termes :

« Mesdames, Messieurs ; Après le rapport si complet présenté par M. le secrétaire général sur l'état de nos travaux, l'exposé des finances de M. le trésorier, le compte rendu du vestiaire et le touchant *Adieu* à Mme Caroline de Barrau, si cordialement et si éloquemment adressé par Mme de Morsier, je devrais vous laisser sous ces bonnes impressions. Permettez-moi cependant de vous retenir encore quelques instants, pour dire combien j'ai été affectée par la mort de celle qui, pendant cinq années, partagea et présida nos travaux et fut pour tous, l'amie la plus dévouée. Ce fut pour nous tous, une grande peine, quand Mme de Barrau crut devoir nous quitter pour fonder une nouvelle œuvre où son grand cœur, toujours possédé de l'amour de l'humanité et de la sainte pitié pour ceux qui souffrent, pensait trouver un champ nouveau à son activité,

Peut-être s'est-elle trompée en entreprenant une si lourde tâche à l'âge où les forces commencent à défaillir.

Elle y a usé, sinon son énergie inépuisable, du moins ce qui lui restait de santé.

Notre regrettée directrice nous a quittée, au moment où cesse la grande iniquité contre laquelle nous protestions depuis si longtemps.

Saint-Lazare a cessé d'être l'unique prison de femmes et désormais on ne verra plus, sinon confondues, du moins réunies sous le même toit, les prévenues, les condamnées, les mineures en correction et les prostituées.

Un service nouveau s'installe avec des divisions qui ne laissent plus le public réunir dans le même mépris : la femme perdue et celle qui n'a commis qu'une faute légère.

Ces réformes faciliteront à l'Etat et à notre œuvre la préservation contre

la faute et le relèvement après une première chute. C'était une préoccupation de notre chère morte, qui, par la plume, comme on vient de vous le dire, non moins que par ses actes, y avait consacré le meilleur d'elle-même.

Lorsque dans l'année qui vient de s'écouler il a été décidé que je partirais en Amérique pour vous représenter, comme déléguée au Congrès international de Washington, j'avais espéré un instant que Mme de Barrau se joindrait à moi et que, comme à Rome en 1885, nous serions toutes deux unies de cœur et d'idées pour apprendre ce qu'on fait à l'étranger et dire ce que nous faisons chez nous.

Ce voyage, mesdames et messieurs, je devrais vous en rendre compte, puisque c'est en votre nom et comme votre représentant, que je parlais dans le Nouveau-Monde, mais une relation détaillée des opérations du Congrès nous retiendrait trop longtemps. Qu'il me suffise de vous dire que j'ai reçu en Amérique un accueil si empressé et si délicat que j'en ai été confuse bien des fois, et que souvent j'ai regretté de n'être pas davantage à la hauteur de la mission qu'on voulait bien m'attribuer.

J'étais la seule dame *française* au Congrès, et dans ce pays qui a conservé et qui professe encore pour la France une amitié sincère, on a voulu fêter en moi non seulement la déléguée de l'OEuvre des Libérées, mais aussi la *Française*.

Je vous demande donc ici la permission d'envoyer en votre nom et au mien à tout le Congrès de Washington, en la personne de Mmes Cady Stanton et Suzan Anthony, présidente et vice-présidente de cette grande assemblée de plus de deux mille personnes, nos remerciements les plus chaleureux comme membre de notre OEuvre et comme Française.

C'est à notre œuvre, mesdames, c'est à la France que je dois reporter l'honneur et les délicatesses dont on m'a entourée, c'est à l'esprit de liberté et de progrès de l'Amérique, c'est à son amitié pour notre chère patrie que je dois les bons et doux souvenirs que je conserverai toujours de ce magnifique voyage.

Je serais ingrate si je ne vous remerciais aussi de me l'avoir procuré, en me faisant votre déléguée. Notre œuvre, croyez-le bien, est grande ; elle est difficile, peu attrayante pour le public, qui ne s'en rend pas bien compte, mais elle répond à des besoins de chaque jour ; elle calme bien des douleurs, elle rend souvent, avec peu d'argent, d'énormes services ; j'en atteste celles de nos chères adhérentes qui fréquentent le secrétariat et ont pu ainsi nous voir à l'ouvrage.

La tâche est souvent lourde et pénible. Mais, comme le disait autrefois M. Legouvé, il y a la contagion du bien comme il y a la contagion du mal ;

et la vue d'une plaie pansée, d'une douleur calmée, d'une peine consolée, d'une souffrance épargnée, met au cœur une joie qui fait vite oublier les insuccès et, parfois, les ingratitude rencontrées.

La situation de la femme pauvre surtout est si dure, si difficile, qu'on ne saurait trop la protéger, la défendre et même la relever.

L'argent ne fait pas tout en ce monde, heureusement ; souvent une bonne parole, un bon conseil, une démarche faite à temps ont sauvé une pauvre âme.

C'est à vous, mesdames, à vous, qui près de vos maris et de vos enfants, jouissez d'un bien-être mérité, c'est à vous toutes qu'incombe le devoir d'entourer les déshéritées de la vie, de les réconcilier avec l'existence, de leur rendre le courage pour reprendre honnêtement et vaillamment la lutte de chaque jour.

Le but à atteindre est noble, travaillons-y avec ardeur et permettez-nous d'espérer que lorsque celles que vous avez bien voulu mettre à votre tête auront à se retirer à bout de forces, elles auront la consolation de trouver parmi vous des continuatrices zélées de notre chère et aimée œuvres des Libérées de Saint-Lazare. »

Nous n'avons pas besoin de dire que cette touchante allocution, si imprégnée de sentiments élevés, a été chaleureusement applaudie. J. M.

N. D. L. R. : Parmi nos lecteurs, beaucoup s'intéressant à l'œuvre des Libérées de Saint-Lazare, et lui envoyant leur obole, nous avons pensé que le discours de l'honorable et estimable directrice avait sa place dans la *Revue*. Nous reproduirons aussi celui de Mme de Morsier.

CHANGEMENT DE PERSONNALITÉ

Nous avons assisté à plusieurs expériences de somnambulisme présentant un caractère de lucidité absolument remarquable. On sait que la lucidité somnambulique est le second degré du somnambulisme naturel, et qu'il faut pour l'obtenir des sujets doués d'une prédisposition spéciale. En effet, dans ce dernier cas, le sujet semble abdiquer sa personnalité, changer son moi en quelque sorte, et n'être plus qu'un sujet de transmission à d'autres êtres situés dans l'atmosphère ambiante. Dans le cas qui nous occupe, le sujet est une jeune fille de 17 ans, Mlle M. X..., d'une impressionnabilité extrême et douée de facultés médiumniques remarquables telles que : production d'écriture par mouvements purement mécaniques, et production de coups frappés intelligents dans l'obscurité. Cette jeune fille est facilement mise en état somnambulique au moyen de quelques passes magnétiques et présente une série de phénomènes que nous allons décrire fidèlement : son

timbre de voix n'est pas changé ; aucune altération ne se présente dans sa physionomie qui conserve son état normal. Seules ses facultés intellectuelles sont tellement changées, qu'il faut bien admettre pour expliquer le phénomène d'une façon tant soit peu rationnelle, l'emprunt momentané d'une personnalité étrangère. En effet, cette jeune fille peu après avoir été plongée en cet état récite d'une voix douce et sans aucune hésitation les poésies qui suivent cette courte notice. Étrangère à toutes les règles de la prosodie et de la versification, il est facile de voir pour tout observateur impartial qu'elle n'a pu être l'auteur de ces poésies remarquables aussi bien par la forme que par le fond. Ces beaux vers, évidemment, émanent d'une personnalité étrangère à la sienne ; dans la production de ce phénomène elle ne joue le rôle que de milieu conducteur. Ajoutons que cette jeune fille dans son état normal est d'un caractère très doux et naturellement portée à la rêverie. Elle possède une voix d'un timbre agréable et d'un charme indéfinissable.

A. B..., avocat, Nantes.

HOMMAGE A LA RELIGION

O toi fille du ciel que l'univers adore,
 Toi qu'il faut que l'on craigne et qu'il faut qu'on implore,
 Sainte religion dont le regard descend
 Du créateur à l'homme, et de l'être au néant ;
 Montre-nous cette chaîne adorable et cachée,
 Par la main de Dieu même à son trône attachée,
 Qui pour notre bonheur unit la terre au ciel
 Et balance le monde aux pieds de l'Eternel.

Résignation.

PLAINTES D'UN MALHEUREUX SUICIDÉ

Cette pensée est sombre, effrayante et cruelle.
 Sous ton poids accablant, l'homme ploie et chancelle.
 La faiblesse gémit, l'espérance s'endort,
 L'homme recule et veut essayer de la mort
 Qui peut cicatriser la blessure profonde ?
 Il jette un long regard aux misères du monde
 Et voit sur nos débris l'égoïsme debout,
 Se proclamer seul grand et commander partout,
 Le parjure en honneur, la charité pompeuse
 Etaler sans rougir son aumône orgueilleuse,
 L'ambitieux s'élever, colosse triomphal
 Dussent des corps sanglants hausser son piédestal.
 Il voit l'impunité, le vice, la bassesse
 Encensés et reçus au nom de la sagesse,
 Et l'honnête indigent repoussé de la main.
 Comme un passant oisif qui gêne le chemin ;

Il entend la nation dans une route sombre
 S'emplir de bruits confus, de murmures dans l'ombre !
 Alors l'homme éperdu méprise l'avenir,
 Et détournant les yeux se hâte d'en finir.
 (Voilà pourquoi je suis un malheureux suicidé).

L'ESPRIT RÉSIGNATION AU SUICIDÉ

Ainsi l'horreur du mal enfante un nouveau crime !
 Pleurons amis, pleurons sur la faible victime
 Qui bornant son regard à ce monde trompeur,
 Ne cherche pas plus haut un appui protecteur ;
 Le monde, vaste mer où redouble l'orage
 N'entend plus dans la nuit que les cris du naufrage.
 Le pilote effrayé, comme les matelots
 Ne voit plus, ne sait plus où l'emportent les flots.
 L'océan est sans bords, le ciel est sans étoile,
 Le vent de l'espérance a déserté la voile.
 Le vaisseau social croule de toutes parts ;
 La mer roule déjà des cadavres épars.
 L'équipage veut fuir le navire qui sombre
 La foi débris sauveur, seule flotte dans l'ombre,
 Heureux qui l'aperçoit en cet instant de mort,
 Heureux qui peut la voir et se sauver au port.

Résignation.

ORIGINE DE LA SOUVERAINETÉ

Visker (Hautes-Pyrénées), le 23 février 1888 : Nous trouvons la première notion de la Souveraineté dans la situation particulière faite par la nature à l'Homme, comme genre.

En effet, être conscient, capable de comparer, d'apprécier et de juger, de perfectionner ses moyens d'action, de raisonner ses actes et d'en prévoir les conséquences, l'Homme est placé bien haut au-dessus des êtres qui l'entourent. Il les domine et les utilise pour sa conservation et son progrès en raison même des moyens qu'il puise dans les facultés toutes spéciales dont la nature l'a pourvu. C'est ainsi que s'affirme sa puissance relative, et c'est par son libre exercice que se manifeste sa souveraineté.

Mais, si la Souveraineté est pour l'Homme un droit incontestable, ce droit ne lui est pas attribué à titre gratuit pour qu'il l'exerce selon son caprice et sa fantaisie. Il n'a le droit de l'exercer que dans un but utile et toujours d'accord avec les prescriptions de la loi de solidarité universelle. Aussitôt qu'il l'exerce, il se trouve en présence d'un devoir corrélatif qui lui fait équilibre, et qu'il ne saurait méconnaître sans outrepasser son droit, sans

avoir à répondre de cette transgression, et sans s'exposer à en subir les conséquences, toujours fâcheuses pour lui.

Ce sont ces conséquences elles-mêmes, agissant sur lui d'une façon plus ou moins pénible pour lui, qui sollicitent ses réflexions, éveillent sa conscience, dégagent le sentiment de sa responsabilité, et le ramènent à l'exercice judicieux de la Souveraineté, en lui faisant comprendre que s'il a le droit d'usage, l'abus lui est interdit.

Il est toujours puni, s'il abuse, *par les conséquences de ses actes*, et c'est justice ; car, devenant alors la cause de l'effet produit, il ne peut échapper à la responsabilité *effective* qu'il a lui-même provoquée. *Elle pèsera sur lui tant que durera le mal dont il est la cause, tant qu'il ne l'aura pas réparé, tant qu'il ne l'aura pas annulé jusque dans ses conséquences les plus éloignées.*

C'est ainsi que se produit la sanction de la loi de justice, et c'est dans cette sanction seulement que résident la récompense et le châtiment, gradués selon la nature et l'importance des actes réalisés.

Cette solution ne saurait nous surprendre, si nous voulons remarquer le grand nombre de rapports qui lient l'Homme aux êtres inférieurs, les similitudes nombreuses qui les rapprochent sans cesse et les égards que ces conditions lui imposent. Elle nous démontre encore que rien n'est isolé dans la Nature, et que la loi de Solidarité s'impose partout, dans un but de progrès commun, en vertu de l'action commune, dont l'Homme est appelé à devenir l'initiateur autorisé, le promoteur intelligent et éclairé, l'arbitre et le souverain.

LES BORNES DE LA SOUVERAINETÉ DE L'HOMME : Le droit indiscutable de l'homme à la Souveraineté sur les êtres inférieurs, soumis à son action par la nature même de leurs fonctions et de leur état, étant démontré, il nous reste à rechercher si, en dehors de ce champ d'action soumis à son influence, il en existe d'autres vis-à-vis desquels il pourrait avoir les mêmes droits.

Nous n'en voyons aucun.

L'Homme ne peut en effet s'arrêter sans folie à l'idée de dominer ce qui lui est supérieur, d'agir sur ce que son action ne peut atteindre. Sur ce terrain, son autorité disparaît, et de souverain qu'il était naguère, il devient sujet. Telle est, par exemple, sa situation vis-à-vis de la loi de Solidarité universelle, qui, le dominant sans cesse, le soumet toujours et l'oblige à progresser, même malgré lui.

Mais l'Homme *ne* peut-il être son propre souverain ?

Qu'il conserve ce titre comme l'expression de son droit sur ses inférieurs,

rien n'est plus naturel ; car ce titre affirme un fait réel, démontrant sa raison d'être naturelle. Il est donc justifié. Mais, si ce droit de souveraineté est justifié par l'infériorité même des êtres sur lesquels elle agit, et aussi par la supériorité réelle de l'Homme, cette *souveraineté* n'a plus de raison d'être par rapport à lui-même, puisqu'elle devient sans objet, l'Homme n'ayant par rapport à lui-même ni supériorité ni infériorité.

Or, la souveraineté de l'Homme disparaissant vis-à-vis de lui-même, elle disparaît en même temps pour toutes les individualités composant cette unité collective. Sur ce terrain, cette prérogative n'a plus de raison d'être, et ce mot n'a plus de sens.

Nous abordons ici un ordre d'idées fort délicat et très controversé. Nous sommes exposés à heurter des préjugés plusieurs fois séculaires, rendus acceptables par l'habitude et le manque de réflexion, et tenus par un grand nombre d'hommes pour des vérités incontestables devant lesquelles tous doivent s'incliner sans examen. C'est pourquoi nous croyons devoir déclarer que le but de nos investigations est uniquement la recherche de la vérité vraie, de bonne foi et sans parti pris, sans colère et sans haine, avec le seul désir d'amener un *apaisement* nécessaire, un arrêt dans la voie dangereuse dans laquelle nous sommes engagés, et une conciliation rendue de plus en plus indispensable par l'aggravation toujours croissante de nos maux.

LA PREMIÈRE FAUTE : Si nous avons suffisamment démontré que le droit de Souveraineté de l'Homme, naturel lorsqu'il s'adresse aux êtres inférieurs, n'est plus justifié lorsqu'il prétend s'imposer à ses semblables, nous aurons démontré en même temps que cette domination exercée par un homme sur d'autres hommes, sur ses frères en humanité, ne repose sur aucun droit réel, qu'elle est une œuvre contre nature, qu'elle heurte les prescriptions les plus claires de la loi de Solidarité, et qu'elle en constitue une violation flagrante.

Et cependant, nous voyons cette anomalie se produire parmi nous et se perpétuer encore cette aberration injustifiable. Nous assistons encore aux tentatives chaque jour renouvelées d'hommes dévoyés, aveuglés par une ambition malsaine et criminelle, assez peu soucieux de leur devoir pour oser prétendre à un droit de souveraineté sur les autres hommes.

Chose plus étrange encore, nous voyons ces mêmes hommes, égarés par la convoitise, subjugués par l'orgueil et l'esprit de domination, se servir de leurs victimes abusées pour imposer leur domination, par la force brutale à ceux qui leur résistent. C'est avec leur aide, en effet, qu'ils parviennent à mettre sous le joug et à les y maintenir ceux-là mêmes qui comprenant qu'ils ne peuvent, sans méconnaître le respect qu'ils se doivent à eux-

mêmes, sans manquer aux devoirs que ce respect leur impose, sans flétrir eux-mêmes leur propre dignité, sans tendre à déchoir et rétrograder vers l'animalité, se refusent à accepter cette sujétion dégradante.

Mais, n'est-ce pas à cette première méconnaissance du droit naturel et des devoirs qu'il impose que sont dues toutes les injustices ? Cette rébellion n'est-elle pas la première et la plus pernicieuse de nos aberrations ?

Cette prétention arbitraire à la domination de nos semblables n'a-t-elle pas envahi de proche en proche l'humanité toute entière ? Cette tentative n'est-elle pas une violation flagrante de la loi de Solidarité dans ses indications les plus importantes, dans une de ses prescriptions les plus précises ? En égard à ses conséquences, le premier de tous les crimes, n'est-il pas aussi le plus grand et le plus fertile en résultats désastreux ? N'est-ce pas de cette première faute que sont issus tous les abus et toutes les misères, toutes les violences et tous les crimes, tous nos maux et tous nos vices ?

LA RESPONSABILITÉ : En raison même des conséquences nécessaires de chacun de nos actes, des faits se produisent, auxquels nous demeurons liés, comme étant notre œuvre, selon leur nature et leur valeur, soit qu'ils affectent l'ensemble, soit — ce qui est bien rare, si cela est possible — qu'ils n'affectent que nous-mêmes.

Nous devons tenir pour bon, par rapport à la loi naturelle, tout acte dont les conséquences sont en harmonie avec la loi de solidarité universelle, et pour mauvais, tout acte tendant à en contrarier l'harmonie.

Pour le droit positif qui se développe sans cesse, à mesure que l'homme progresse, et dont l'objet est surtout l'appréciation des rapports des hommes entre eux, l'acte en soi n'est ni bon, ni mauvais. Il est indifférent, et ne vaut que par ses conséquences. C'est pourquoi le même acte est tour à tour bon et mauvais, selon les circonstances au milieu desquelles il s'est produit. L'homicide volontaire, par exemple, ne produit-il pas l'assassin voué à l'opprobre, et le héros couronné de lauriers ?

Moins exigeante que la loi naturelle, la responsabilité ne commence pour la loi positive qu'avec la conscience de la valeur des conséquences médiate de l'acte accompli. S'il est inconscient, la loi n'atteint pas le coupable, et comme tel, elle ne lui demande aucun compte de l'acte accompli. Il est garanti de toutes les conséquences pouvant résulter pour lui de cet acte, et aucune d'elle ne pèse sur lui. La loi se borne à le mettre dans l'impossibilité de nuire. S'il est conscient, la loi positive condamne le coupable à une peine proportionnelle. Dès qu'il l'a subie, sa responsabilité cesse. Il a expié, et il est quitte vis-à-vis de la loi, qui ne lui demande aucun compte

des conséquences plus éloignées du mal qu'il a causé, malgré que ces conséquences soient causées par l'œuvre première accomplie par lui.

Il n'en est pas de même pour la loi naturelle.

Conscients, nous sommes responsables, non seulement du mal dont nous sommes la cause et de toutes ses conséquences, même les plus éloignées, mais encore du mal qui se produit à cause du bien que nous ne faisons pas. Ces conséquences pèsent sur nous, en raison de leur puissance, jusqu'à ce qu'il ne reste plus trace du mal produit à cause de nous, c'est-à-dire jusqu'à ce que nous l'ayons réparé ou que ceux qui en sont ou en ont été victimes nous relèvent de cette responsabilité.

Nous n'avons aucun droit de nous plaindre de cette situation, car elle ne se serait pas produite si nous avions usé convenablement de notre liberté relative, ou si nous n'en avions pas abusé.

Inconscients, la loi naturelle nous atteint quand même. L'ignorance, l'erreur, ne sont pas une excuse pour elle. La paresse, le manque d'étude et de réflexion, l'inertie, le sont encore moins, puisqu'elles engagent directement notre responsabilité. Elle nous frappe sans merci; car elle ne peut s'arrêter à cause de nous, et elle ne peut permettre que nous nous attardions indéfiniment. C'est ainsi qu'elle nous oblige à marcher sans cesse, à toujours agir, et à toujours progresser.

La Nature est faite, ainsi que la vie, d'affinités et de mouvement, et c'est la loi de solidarité qui en règle l'expansion toujours croissante, qui en régit les rapports et en assure l'harmonie. La vie est partout. Elle est en même temps le moyen et le but du progrès. Ses manières d'être sont innombrables et les conditions dans lesquelles elles se produisent nous sont à peu près inconnues. Nous n'en connaissons encore qu'une bien faible partie.

Rien n'échappe à cette action. Elle entraîne tous les êtres et elle les améliore en les mouvant. Pour nous, engagés que nous sommes dans ce mouvement, nous subissons la loi commune; mais nous avons sur les êtres inférieurs l'avantage d'une certaine liberté nous permettant d'apprécier et de choisir, dans une certaine mesure, les moyens les plus favorables à un avancement rapide. Nous pouvons même, si nous le voulons, profiter de la puissance même de ce mouvement et l'utiliser à notre profit pour accélérer notre progrès.

L'EXPIATION : Pour la loi positive, expiation veut dire compensation d'un mal causé, par un mal égal supporté par le coupable, et auquel elle le soumet malgré lui. La loi positive compense ainsi le mal par le mal, l'erreur par une erreur d'égale valeur et de même nature. Elle tourne ainsi dans un

cercle vicieux. Elle ne sort pas des affirmations inférieures, et c'est pour quoi elle est si peu moralisatrice et si peu utile au progrès.

La loi positive est l'œuvre des hommes. Elle est l'expression actuelle de leur manière de comprendre le droit et les devoirs qu'impose son respect. Or, à mesure que nous nous élevons dans la connaissance plus nette de la valeur réelle des rapports et de leur équilibre réciproque, nous voyons se dégager des horizons nouveaux, et nous sommes amenés à modifier sans cesse les règles qui ont régi ces rapports momentanément, afin de les mettre en harmonie avec cette appréciation nouvelle.

La loi positive ne saurait donc être jamais ni fixe, ni définitive.

À partir de certaines valeurs de base, sans lesquelles elle ne pourrait se produire, et qu'elle puise dans la loi de Solidarité universelle, elle est essentiellement transitoire, et elle se modifie selon l'avancement moral et matériel de chaque milieu.

Elaborée par nous, la loi positive est imparfaite comme nous, mais comme nous, elle est indéfiniment perfectible. Faite pour sévir, cette loi n'a pas d'initiative propre. Elle est passive. Elle sommeille et ne se réveille que lorsqu'un acte délictueux ou criminel vient l'obliger à agir. Elle agit alors, mais à regret, par devoir, et comme forcée de secouer sa torpeur. Si cela n'eût dépendu que d'elle, elle serait demeurée dans l'immobilité, et elle n'aurait jamais demandé à en sortir. Elle n'aspire qu'à la passivité, c'est dans son rôle, et nous avons tous le plus grand intérêt à ce qu'elle n'ait pas à sortir de son inaction.

Mais cette passivité de la loi positive ne constitue pas moins pour elle une infériorité fâcheuse, et pour nous une lacune non moins regrettable, qu'il ne dépendrait que de nous de combler, si nous savions mieux apprécier les indications de la loi de Solidarité.

(A suivre.)

PIERRE-ÉTIENNE CARRET.

PHÉNOMÈNES D'ATTRACTIONS

22 février 1889 Monsieur l'administrateur : Permettez-moi de vous faire part des phénomènes d'attraction que j'ai obtenus avec mes sensitifs.

Je fais tenir debout Jean Masson et je dis à Porcheron d'approcher sa main droite de la joue gauche de son camarade et de la tenir à une distance de deux pouces.

Tout doucement, irrésistiblement la joue de Jean Masson s'échauffe, se colore, le sang monte à l'oreille qui, de plus en plus, prend une teinte cramoisie; de son côté, la main de Porcheron s'échauffe également, la paume se colore en vermillon et se sent attirée vers l'oreille et la joue de Jean Masson qui, elles, à leur tour, sentent dans la main de son camarade une force invincible qui les sollicite. Cinq minutes se sont écoulées, tête et oreille, d'une part, main droite, de l'autre, sont allées au-devant l'une de

l'autre et se trouvent collées, ou plutôt soudées au point qu'on ne peut plus les séparer ; il faut absolument l'intervention du manche d'une cuiller en argent qui, malgré sa vertu particulière, a de la peine à opérer sa séparation.

Après celle-ci, je passe à une autre épreuve. Je fais étendre sur le carreau de la chambre où j'opère, un matelas. Jean Masson sur mon invitation se couche de tout son long et sur le dos. Porcheron s'agenouille sur le bord du matelas, étendant ses deux mains à deux pouces au-dessus de la région épigastrique de Jean Masson, tandis qu'un troisième sensitif, Mlle Louise Bertry tient les deux siennes à la même hauteur au-dessus du front et Mme Marie Chéreau les siennes également au-dessus des deux jambes. Au bout de deux minutes, Jean Masson s'agite, son corps s'échauffe ; il éprouve à l'épigastre une sensation qu'il ne sait comment définir ; l'agitation déjà assez forte s'accroît davantage, le patient se tord convulsivement sur le matelas, il se tourne tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, ne trouvant de repos ni d'un côté, ni de l'autre. A mesure que les minutes succèdent aux minutes, la situation de Jean Masson devient de plus en plus intolérable ; son dos, ses reins, sa croupe se détachent malgré lui du matelas, et toute la partie postérieure de son corps prend la forme d'un arc bandé, le corps d'un homme peut passer aisément entre le matelas et le patient sans toucher à ce dernier. Enfin la force d'attraction est telle que Jean Masson ne touche plus au matelas que par l'extrémité supérieure de la tête et les talons.

Encore, dans une des dernières épreuves, le sujet s'est trouvé suffisamment et assez complètement détaché pour que, sans le toucher, on ait pu glisser une feuille de papier sous la tête et sous les talons, le reste du corps étant toujours arqué. Jean Masson a été véritablement suspendu pendant un laps de temps qu'on peut évaluer à trois ou quatre secondes.

Porcheron et Mlle Louise Bertry ont chacun à leur tour subi la même épreuve que Jean Masson et elle a produit exactement les mêmes résultats.

Il y a beaucoup d'analogie entre l'attitude de mes sujets dans cette épreuve et celle des convulsionnaires du cimetière Saint-Médard sur le tombeau du diacre Paris, ou celle de certaines hystériques de la Salpêtrière. Cette expérience comme toutes celles auxquelles je me livre depuis tout à l'heure quatre ans a été répétée des centaines de fois.

La première que je vous signale au début de ma lettre a été tentée avec succès pour la première fois à l'hôpital de Rochefort par MM. Bourru et Burot, professeurs à la Faculté de médecine, la seconde qui a pour théâtre, le matelas a été imaginée par moi.

Au point de vue physique savons-nous bien ce qu'est le corps humain, ce qu'est le corps des animaux ? Qu'est-ce que le magnétisme minéral ? Qu'est-ce que l'électro-magnétique ? Qu'est-ce que l'électricité ? Qu'est-ce que le magnétisme animal ? Qu'est-ce que le spiritisme ? Qu'est-ce que la polarité humaine ? C'est en vain que nous accumulons les points d'interrogation, c'est en vain que nous croyons tenir une solution, c'est en vain que dans notre ivresse de chercheurs nous prenons de fort ingénieuses théories, l'inconnu qui se raille de nous et de nos recherches, jette par terre en soufflant dessus nos ingénieuses théories ainsi que les lois que nous croyons avoir formulées, et nous crie à tue-tête : mystère ! mystère !

Nous persistons à suivre la piste de cet inconnu railleur ; tout d'un coup il se dérobe et disparaît dans une trappe au moment même où nous croyons le saisir ; à sa place nous trouvons les ténèbres.

Veillez agréer, Monsieur l'administrateur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

HORACE PELLETIER.

Conseiller d'arrondissement, officier d'académie, etc.

N. D. L. R. — M. Horace Pelletier est un chercheur consciencieux, mais comme tant d'autres qui errent, ayant la main pleine de vérités, il poursuit ses investigations intéressantes et remet tout en cause ; plus il voit, moins il se rend compte ; nous ne voudrions pas lui adresser le *aures habent*, car nous l'estimons hautement. Nous lui serrons affectueusement la main, et lui disons : vous prenez la route la plus longue pour arriver au but entrevu, auquel vous parviendrez comme nous, après avoir battu tous les sentiers par lesquels nous avons passé, lorsque le doute nécessaire nous aiguillonnait.

Merci à cet aimable et érudit investigateur, qui rend des services à la Cause.

BIBLIOGRAPHIE

POUR LES ENFANTS : Le volume qui porte ce nom, contient l'art de bien enseigner les principes spirites aux enfants, sans rebuter ces jeunes intelligences ; c'est un récit émouvant, écrit par le cœur d'une mère, d'une spirite convaincue, récit qui permet à l'auteur, Mme Antoinette Bourdin, de causer spiritisme à un auditoire d'incarnés, qui ont de 8 à 13 ans ; notre amie prouve aussi dans ses récits, qu'il existe des moyens d'adoucir les souffrances sociales.

Ce bon et excellent volume, 2 fr. 25, rue Chabanais, 1, Paris.

HISTOIRE DE LA PRINCESSE VIOLETTE, *fille du roi Bon Cœur*, par notre ami Paul Grendel ; œuvre profondément morale, pour apprendre à nos enfants, à l'aide d'une histoire de convention, ce qui advient aux enfants mal élevés, volontaires, qui fuient le travail et sont des modèles de désobéissance. Cette leçon instructive coûte 2 francs.

Notre ami Paul Grendel est l'auteur de la *Famille Desquins*, 2 francs, ouvrage couronné à Rouen — Princesse Violette a obtenu une médaille d'or.

HERCULANUM, par un médium russe qui l'a écrit sous la dictée de l'esprit Rochester, 2 vol. 6 francs, 1, rue Chabanais, Paris ; c'est un récit imagé, et spirite, des derniers jours d'Herculanum, et une entrée, très intelligente, dans le vif de la vie des Romains ; c'est hardi et largement pensé.

L'ÉCRITURE ET LE CARACTÈRE, par J. Crépieux-Jamin ; c'est l'art de se bien connaître soi-même, et de bien connaître les autres, à l'aide de l'étude de l'écriture, les caractères tracés sur le papier dévoilant nos plus secrètes pensées, nos sensations et notre manière d'être ; le volume de M. Crépieux-Jamin est admirablement conçu ; c'est l'œuvre de ce genre la plus pratique, la mieux pensée, écrite avec netteté et clarté ; avec figures dans le texte, in-8, 5 francs.

TROIS DESSINS MÉDIAMMIQUES de *M. Victorien Sardou*, admirablement gravés, les dessins le méritaient à tous les titres; ce sont des spécimens de la vie des esprits dans les planètes. 6 francs, 3 dessins sur papier vélin dont on peut faire de beaux tableaux.

CONGRÈS DE BARCELONE. 3 photographies de la salle et des membres du Congrès. Les 3 dessins et photographies de 0 m. 35 de largeur, 5 fr. 60.

ALMANACH SPIRITE 1889 (utile), 0 fr. 20.

MESSIE DE NAZARETH, par *Louise Jeanne*, ou Jésus est-il Dieu. 2 fr. 50.

CAUSERIES SPIRITES, par *Louise Jeanne*, 2 fr. 50. Volume très utile, qui est la quintessence de l'enseignement spirite, très clairement enseigné; ce volume se lit avec facilité, car l'auteur aime son sujet et le traite *ex-pro-esso*, avec amour et fraternité. Librairie spirite, 1, rue Chabonais.

LES ORIGINES ET LES FINS, œuvre médianimique de 3 dames Lyonnaises; M. Eugène Nus a écrit la préface. Cette cosmogonie a été écrite sous la dictée de 3 dualités de l'espace. Se trouve, 1, rue Chabonais, 2 francs.

ÉLIXIRS DEFINOD, *quai Pierre-Scize, 77, à Lyon, Rhône*. Nous avons parlé de ces élixirs en février dernier; un ami nous écrit d'Afrique, que lui et ses amis militaires, en Tunisie, au Sénégal, au Tonkin, ont employé ces élixirs pour les fièvres paludéennes, fièvres malignes d'Afrique et des pays chauds, et que leur action foudroie la fièvre, pour ainsi dire; donc, par leur usage bien entendu, les élixirs Definod rendent la santé et la force aux personnes qui ne peuvent plus compter en cette vie sur les médications habituelles.

Il serait souhaitable que les hospices militaires employassent ces élixirs, comme essai, dans certaines salles de malades. Elixirs pour boire, 3 fr. 50; élixir pour frictions, 3 francs.

NÉCROLOGIE : Nous avons conduit au cimetière, le corps de notre jeune ami, Ernest Gellion-Danglars, fils de M. Gellion-Danglars, ancien préfet de l'Ain; puisse cet esprit qui a quitté la terre à l'âge de 22 ans, trouver dans l'erraticité des âmes amies, qui le guideront et l'éclaireront. A lui notre meilleure pensée.

Le Gérant: H. JOLY.